

AR PREFECTURE  
016-211600242-20210506-A\_2021\_152-AI  
Reçu le 06/05/2021

A\_2021\_152

## ARRETE DONNANT DELEGATIONS DE SIGNATURE A UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL

### ARRETE DONNANT DELEGATIONS DE SIGNATURE A UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL

Le Maire de la commune d'AUSSAC-VADALLE,

**Vu** les articles L. 2122-30 et R. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**Considérant** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à Mme CROIZARD Céline Adjointe Administrative Territoriale stagiaire.

#### Arrêté :

**Article 1er.** : Il est donné délégation de signature à Mme CROIZARD Céline Adjointe Administrative Territoriale stagiaire, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints pour la légalisation des signatures.

**Article 2** : La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur ;

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

Monsieur le Préfet de la Charente ;

L'intéressée ;

A Aussac-Vadalle,  
Le 06 mai 2021

Le Maire,  
Gérard LIOT

